

Les ressources



RETOURS D'EXPÉRIENCE

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL, PAYSAGER ET HISTORIQUE

INTRODUCTION

Nos territoires sont riches d'un patrimoine varié : richesses environnementales, paysagères, historiques... Aménager un sentier pédestre ou de randonnée, c'est permettre à chacun de (re)découvrir ces richesses, tout en les préservant. Ces aménagements peuvent favoriser une réappropriation du territoire proche par les habitants, sensibiliser sur les questions environnementales, développer l'offre touristique, tout en encourageant l'activité physique.

Comment mettre toutes les chances de son côté pour réussir le projet ?

La réalisation d'une étude préalable favorisera la réussite de l'aménagement. Celle-ci permettra, à partir notamment de visites de terrain et d'analyses documentaires et cartographiques :

- une analyse des éléments du patrimoine à mettre en valeur :
 - des richesses environnementales : une mare, une tourbière, le bord d'une rivière, des pelouses sèches...
 - des richesses historiques et patrimoniales : des monuments, des vestiges d'activité passée, des signes d'activité actuelle (agriculture)...
 - des éléments de paysage proches et lointains : des vues à préserver ou à créer, des points noirs à résorber (affichage, décharge sauvage...) ;
- la définition du circuit du sentier (une ou plusieurs boucles, passages privés ou publics...) en fonction des éléments du patrimoine à mettre en valeur et à protéger et du niveau d'accessibilité souhaité (enfants, personnes à mobilité réduite...) ;
- la définition et la conception des dispositifs de découverte adaptés (table de lecture du paysage, panneaux pédagogiques sur l'environnement, équipements ludiques, applications numériques...).

Enfin, l'étude doit prévoir le chiffrage de ces aménagements pour permettre au porteur de constituer son plan de financement. Cette analyse sera croisée avec les autres enjeux du site (impacts sur l'environnement, droits de passage, confort d'usage...).

Pour un aménagement réussi et durable, on privilégiera les principes suivants :

SOBRIÉTÉ : les dispositifs de découverte doivent apporter de la connaissance tout en se fondant dans le paysage. Même si l'on a toujours beaucoup à dire, il faut savoir limiter les informations pour rester lisible. Ainsi, chaque panneau contiendra un nombre limité d'informations (qui peuvent être complétées par du contenu en ligne, via un QR Code). De même, le nombre de panneaux ou de stations doit être limité et adapté à la longueur du sentier (par exemple, pas plus d'un panneau par kilomètre).

RÉVERSIBILITÉ : ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain, prévoir des aménagements évolutifs, démontables sans trace, c'est donc penser à l'avenir !

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS : les dispositifs de découverte étant situés en milieu naturel, l'usage de matériaux biosourcés et locaux (bois plutôt que métal ou béton) assurera une meilleure intégration, avec un impact moindre à la fabrication et au recyclage.

Les quatre projets mis en avant dans cette fiche ont chacun déployé des solutions visant à l'éducation à l'environnement, à l'observation et à la mise en valeur du paysage, de l'histoire et du patrimoine.

SENTIERS DE NATURE EN BREF

« Sentiers de Nature » est un appel à projets initié par le ministère de la Transition écologique, dans le cadre du plan « Destination France », et doté de 10 millions d'euros.

Mis en œuvre par le Cerema, il visait à apporter une réponse concrète et rapide au besoin de nature de la population, tout en favorisant le développement d'un tourisme durable.

Ouvert de septembre 2022 à novembre 2023, il a rencontré un franc succès avec près de 150 candidatures. 89 projets ont été sélectionnés pour créer, restaurer, préserver les sentiers et leurs abords et donner accès à chacun à la nature. Les études préalables et travaux d'aménagement de sentiers, les actions pour l'accueil du public et la pédagogie, les aménagements et travaux pour la protection et la restauration de la biodiversité et des paysages aux abords du sentier ont été financés jusqu'à 80 %.

Les projets ont été portés par des collectivités (communes, métropoles, départements...), des parcs nationaux et naturels régionaux, des associations gestionnaires d'espaces naturels, des établissements publics.



Isabelle POULET

Cheffe de projet Grands Sites de France à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère de la Transition écologique

Quels sont les grands enjeux de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine environnemental, paysager, historique en France ?

Chacun de nous est marqué par des lieux, des sites, des paysages. Parfois, ce lieu nous est familier, quotidien, régulièrement parcouru, on le voit évoluer au fil des saisons et des variations du temps, on y est attaché. L'envie et le plaisir de la découverte sont motivés par des paysages qui nous emportent par leur beauté, leurs particularités culturelles, historiques, légendaires... ou bien par l'attrait d'une faune et d'une flore préservées qui nous reconnectent à la nature et à nos sens. Tous ces lieux contribuent à la qualité de notre cadre de vie.

Partout en France, nous pouvons trouver de tels lieux et connaître le plaisir de nous y rendre, en tant qu'habitant ou en tant que visiteur. Certains, aux qualités particulièrement remarquables, justifient d'une protection de niveau national, pour en préserver la singularité et l'intégrité. Ainsi, les sites classés et inscrits, les monuments historiques, les réserves naturelles et bien d'autres protections constituent notre patrimoine commun. Leur protection implique une attention spécifique, afin que nos actions, usages ou interventions, ne remettent pas en cause leur valeur. Les politiques qui leur sont dédiées ont pour finalité de garantir la préservation de leurs qualités et le soin à apporter à leur mise en valeur dans le respect de leurs qualités. Elles permettent ainsi aux visiteurs d'aujourd'hui et de demain d'en bénéficier.

Quelles bonnes pratiques une collectivité peut-elle suivre pour aménager un sentier mettant en valeur son patrimoine ?

Tout d'abord, un sentier de nature réussi, c'est un sentier qui donne à voir ce qui l'entoure sans faire barrage au ressenti. Le sentier doit s'effacer et se

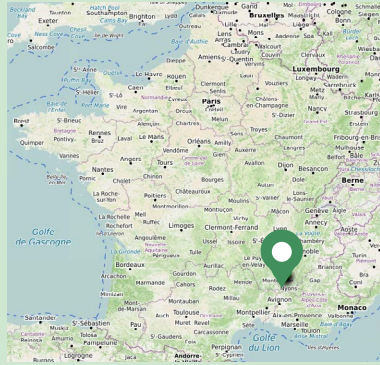
fondre dans son environnement sans l'impacter. Pour cela, il me semble que la première chose à entreprendre, c'est de bien identifier les spécificités du secteur où est prévu le sentier. Il y a un travail fin à conduire pour connaître les lieux et pour prendre les bonnes options pour le projet à dessiner : où faire passer le sentier et quels secteurs éviter, car sensibles au piétinement ; quels arbres, petits patrimoines bâtis, particularités naturelles sont préexistants et constitueront autant d'attraits pour les visiteurs ; où dégager les vues ; comment ménager des ambiances différentes au fil de la marche ; quel caractère spécifique se dégage du parcours et qu'il serait utile de valoriser ?

L'idée est de prendre le soin de bien connaître les lieux dans ses différentes dimensions paysagères, naturelles et culturelles, pour ensuite jouer de ses spécificités pour tracer un sentier attractif qui reste respectueux de l'environnement.

Comment mettre toutes les chances de son côté pour réussir un projet de sentier ?

Une des clés d'un projet réussi passe par la mobilisation de compétences spécifiques : paysagiste-concepteur travaillant en milieu rural, environnementaliste, services de l'État compétents dès lors que le secteur présente des protections réglementaires. Ces professionnels sauront orienter les choix des collectivités vers les options appropriées. Au-delà de ces interlocuteurs, et selon le tissu local, d'autres structures seront à même d'aider les collectivités, comme les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), les associations patrimoniales et environnementales locales, etc.

Une autre clé de réussite, tout aussi déterminante, réside dans la concertation qui est à conduire avec les habitants et les usagers du site, pour que le projet trouve sa place en douceur dans les habitudes locales.



Fiche d'identité du projet

Maître d'ouvrage :

commune de Grignan
(1 509 habitants, Drôme)

Linéaire total du projet :

8 km

Budget (HT) : 320 k€

- études préalables : 50 k€
- faisabilité : 10 k€
- conception stations : 32 k€
- contenu audio : 8 k€
- travaux : 110 k€
- maîtrise d'œuvre : 13 k€
- sécurisation : 10 k€
- aménagements : 17 k€
- stations : 60 k€
- pierres sèches : 10 k€

Planning de réalisation :

études : de mars 2023
à décembre 2024
travaux : de avril 2024 à mars 2025

Prestataires :

- coordination et maîtrise d'œuvre : ONF
- scénographe : Jeanne Aimé-Sintès
- dessinateur : Boris Transine
- concepteur audio : 72 DPI
- mobilier et aménagements : Bois et Via
- pierres sèches : ELIPS

Mettre en valeur le patrimoine

De truffières en ramières, balade dans les paysages de Grignan

La commune de Grignan a aménagé un sentier pour mettre en valeur le patrimoine naturel, ainsi que le paysage façonné par l'homme, dans un esprit de sensibilisation et de protection.

Une étude préalable a été confiée à un groupement comprenant paysagiste, scénographe, dessinateur, concepteur de contenus sonores. Elle a permis la définition de deux boucles (4 et 8 km) avec 2 panneaux d'accueil et 9 stations de découverte. Le recours à un bureau d'études multidisciplinaire garantit aux contenus pédagogiques une intégration paysagère particulièrement soignée.

Le thème retenu est celui des interactions entre les activités humaines et la biodiversité, dans des paysages fortement modelés par l'homme. Le mobilier emprunte à l'identité visuelle ferroviaire, car le sentier suit le tracé d'une



©P Foucher

ancienne voie ferrée. Les stations pédagogiques, que l'on découvre au long du sentier, décrivent notamment : le fonctionnement d'une éolienne de pompage ; la culture des lavandes, de la vigne, des truffes ; l'écosystème particulier des ramières, des forêts, des murets de pierre sèche.

Les travaux ont eu lieu d'avril 2024 à mars 2025, faisant appel à des entreprises de proximité.



©P Foucher

LE MOT DU PORTEUR DE PROJET

Marie-Laurence MADIGNIER,
conseillère municipale à Grignan

« Ce projet est né de l'envie d'habitants de Grignan de partager la qualité et l'harmonie qu'ils ressentent dans cet environnement façonné par des générations d'agriculteurs et d'artisans : un paysage habité, riche en biodiversité et dense d'une histoire singulière (Mme de Sévigné à Rochecourbière, le chemin du tramway...). Son principal facteur de réussite tient à sa conception réunissant des personnes aux sensibilités variées, issues d'organismes tels que le PNR des Baronnies provençales,

le Syndicat du Lez, le Château de Grignan, l'office du tourisme, avec des Grignanais anciens ou plus récents... ainsi que des consultations élargies régulières et des prestataires pleinement parties prenantes du projet. Le design proposé pour les stations s'intègre bien dans le paysage. La proposition d'un contenu audio a permis de rendre vivants des savoirs issus de l'expérience et d'autres plus académiques, faisant un lien entre les traces du passé et la vigilance d'une nécessaire préservation de ce patrimoine évolutif. Visiteurs et familles s'y retrouvent avec bonheur, document pédagogique et ludique en main ou sur smartphone »

Éduquer à l'environnement

Les pieds dans l'eau entre Isle et Crempse

La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord a aménagé 8 boucles pour enrichir et compléter son réseau de sentiers existants, pour un total de 12 km de nouveaux cheminements.

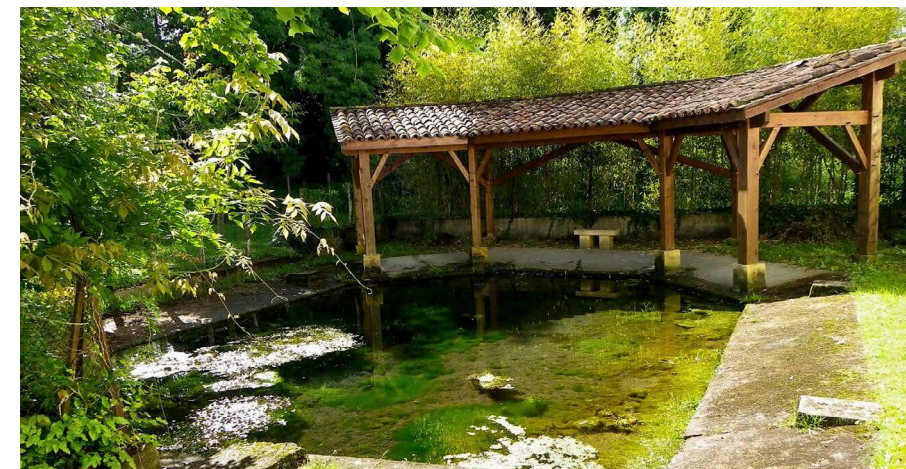
Chacune de ces boucles apporte un contenu pédagogique sur le patrimoine et les richesses naturelles. L'eau est un élément phare de ce territoire : elle a façonné le paysage et a permis d'y vivre. Elle offre aujourd'hui aux habitants et aux touristes de nombreuses aménités : sources, fontaines, étangs, lavoirs, zones humides où la faune et la flore sont à préserver. L'objectif des contenus éducatifs est donc d'apporter aux randonneurs de la connaissance sur la richesse des milieux qu'ils traversent tout en les sensibilisant sur leur fragilité.

Par exemple, La Tourbière du Laquin, site exceptionnel, accueille des espèces protégées : plantes carnivores, vison d'Europe. Elle fait donc l'objet d'un panneau pédagogique. D'autres dispositifs évoquent le patrimoine lié aux usages de l'eau : moulin, pompes, lavoirs...



©CCICP

Le bon dimensionnement de la quantité d'informations que l'on délivre est primordial. La connaissance est apportée via des panneaux pédagogiques sur site, qui sont parfois complétés par des informations accessibles via QR code. Enfin, le recours à des acteurs locaux : syndicat mixte du Bassin de l'Isle, association « Enfants du Pays de Beleyme », assure que les contenus soient pertinents et adaptés au territoire.



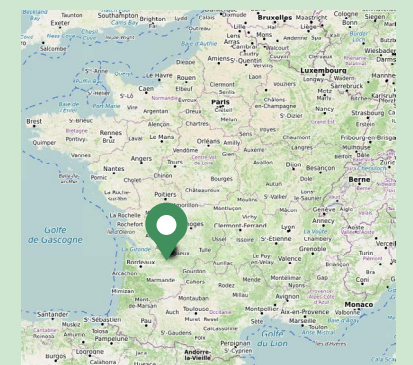
©CCICP

LE MOT DU PORTEUR DE PROJET

Les services techniques de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord

« Les milieux naturels offrent de nombreuses aménités : observation, temps de quiétude... Les actions éducatives permettent d'expliquer les fonctionnalités de ces milieux

et de faire découvrir leur beauté. Les panneaux pédagogiques, à la fois esthétiques et fournis en informations, et des animations d'éducation à l'environnement, nous permettent de mettre en avant la richesse des sites, tant des espèces et habitats présents que plus largement des paysages. »



Fiche d'identité du projet

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord
(8 708 habitants, Dordogne)

Linéaire total du projet :

12 km

Budget (HT) :

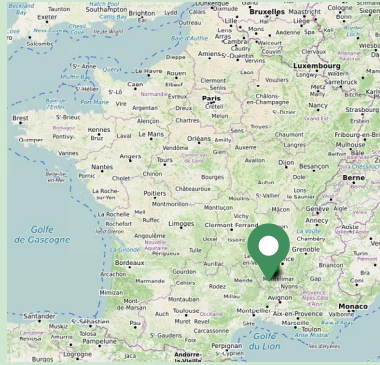
208 k€ pour l'aménagement complet dont 35 k€ pour la conception, la fabrication et la pose de 20 panneaux pédagogiques pour 8 sentiers

Planning de réalisation :

de mars 2024 à septembre 2025

Prestataires :

- syndicat mixte du Bassin de l'Isle
- association Les Enfants du Pays de Beleyme
- SO RESO
- JPP
- MIKIMO
- GEOVAL



Fiche d'identité du projet

Maître d'ouvrage :
commune de Rochecolombe
(222 habitants, Ardèche)

Budget (HT) : 144 k€

- études préalables + maîtrise d'œuvre : 24 k€
- travaux : 120 k€

Planning de réalisation :

- études : 2022
- travaux : de janvier 2023 à mars 2024

Prestataires :

- Atelier la ligne (architecte)
- Atelier L (paysage)
- Pierre & Chaux (travaux)

Mettre en valeur le paysage

Aménagement du sentier et du belvédère aux abords de la chapelle Saint-Barthélémy

Situé en Ardèche, sur un éperon rocheux, l'ancien village de Rochecolombe offre des vues magnifiques sur le paysage ardéchois.

Le sentier historique était très dégradé et une construction en ruine devenait dangereuse. En lien avec la topographie du site, la commune a réaménagé le sentier et créé un belvédère.

Dans ce site exceptionnel, les enjeux paysagers et écologiques ont guidé les aménagements. La commune a fait appel à un cabinet d'architecture spécialisé dans le bâti ancien et un bureau d'ingénierie-conseil en environnement.

La réfection des calades (voies en pierre) a été réalisée selon les règles de l'art, conservant une relative perméabilité et la bonne gestion des eaux pluviales, et en réemployant au maximum les pierres trouvées sur place.

L'aménagement du belvédère, assis sur une construction en ruines, a répondu à plusieurs problématiques, comme la sécurisation du site et l'ouverture sur



©Commune de Rochecolombe

le paysage, dont en particulier la cascade de Rochecolombe.

Une attention particulière a été portée aux espèces présentes sur le site, lors des travaux et après réouverture du sentier.



©Commune de Rochecolombe

LE MOT DU PORTEUR DE PROJET

Jean-Yvon MAUDUIT, maire de Rochecolombe

« Ces travaux, possibles grâce à l'appel à projets Sentiers de Nature, ont permis de restaurer une partie du patrimoine du village médiéval en mettant en œuvre

le savoir-faire ancien (pierre sèche pour les calades et utilisation de la chaux pour le bâti) tout en respectant la nature et sa biodiversité (mise en place de gîtes et fermeture de la cave par une porte à barreaux pour protéger et laisser passer les chiroptères, et construction de murs en pierre sèche pour les lézards). »

Observer sans déranger

La boucle pédestre « Agrion de Mercure » de Blangy-sur-Bresle



©Commune de Blangy sur Bresle

La commune de Blangy-sur-Bresle a conduit l'aménagement d'un sentier pédagogique. Le sentier croise plusieurs zones d'intérêt écologique majeur dont un plan d'eau et c'est ici qu'un observatoire a été installé, sur conseil du conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine et de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Bresle.

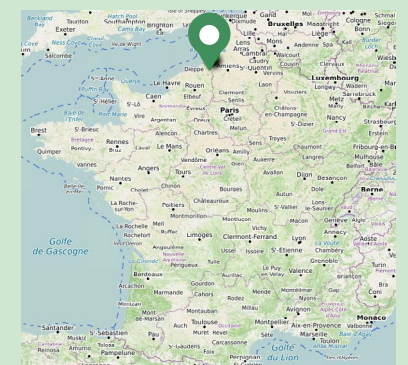


©Commune de Blangy sur Bresle

En bois, il s'intègre parfaitement dans le paysage et permet d'observer les oiseaux, sans les déranger.

En complément des informations pédagogiques, l'observation directe de la faune apporte une autre dimension au sentier. Mais attention : s'approcher des zones de vie peut occasionner du dérangement, et avoir un impact sur les chances de survie et de reproduction des espèces. Le conseil de naturalistes (conservatoire d'espaces naturels par exemple) est donc indispensable pour définir :

- les zones les plus aptes pour l'observation ;
- la distance à respecter pour ne pas déranger ;
- les dispositifs de masquage ;
- les aménagements ayant l'impact paysager le plus faible.



Fiche d'identité du projet

Maître d'ouvrage :
commune de Blangy-sur-Bresle
(2 844 habitants, Seine-Maritime)

Linéaire total du projet :
7 km

Budget (HT) : 160 k€

- études préalables : réalisées par le service technique de la commune
- observatoire : 8 k€
- passerelles : 124 k€
- signalétique : 2,8 k€
- clôture : 4,8 k€
- élagage et fauchage : 6,8 k€
- mobilier pique-nique : 13 k€

Planning de réalisation :

études : mai 2023
travaux : juin à octobre 2023

Prestataires :

- JCEV
- PJP Dumont
- Tellier Paysage

LE MOT DU PORTEUR DE PROJET

Pascal CHAIDRON,
chargé du pôle technique et du pôle Petite enfance -
enfance - jeunesse à la mairie de Blangy-sur-Bresle

« Que vous soyez un passionné d'ornithologie ou simplement à la recherche d'un moment de tranquillité, l'observatoire est une escale incontournable de la boucle pédestre Agrion de Mercure,

pour tous ceux qui souhaitent se reconnecter avec la beauté de la nature. Le parcours offre également des panneaux éducatifs qui aident à identifier les différentes espèces animales du marais rendant l'expérience à la fois instructive et amusante. Avec ses vues panoramiques et ses passerelles en bois, cet endroit est un véritable havre de paix pour les amoureux de la nature. »

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL, PAYSAGER ET HISTORIQUE



©CD18

POUR EN SAVOIR PLUS

- Cerema, [Outils de l'aménagement, site internet, thématiques mise en valeur du patrimoine](#), 2024
- Réseau des Grands sites de France, [La gestion de la fréquentation dans les Grands Sites de France. Méthode et pratiques](#), Guide, 2024
- Réseau des Grands sites de France, [La démarche paysagère dans les Grands Sites de France](#), guide pratique, 2022

RÉDACTEURS

Pierre Foucher, Axel Huat (Cerema)

RELECTEURS

Pascal Chaidron (Commune de Blangy-sur-Bresle),
Marie-Laurence Madignier (Commune de Grignan),
Jean-Yvon Mauduit (Commune de Rochecolombe),
Isabelle Poulet (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature),
Audrey Ribière (Communauté de Commune Isle et Crempse en Périgord),
Benjamin Choulet, Cristina Sipolo, Cedric Lentillon, Sophie Barthelet (Cerema)

CONTACT

Sentiers-nature@cerema.fr



EXPERTISE & INGÉNIERIE TERRITORIALE | BÂTIMENT
| MOBILITÉS | INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT |
ENVIRONNEMENT & RISQUES | MER & LITTORAL